

Dossier de presse

CET AGRICULTEUR N'EST PAS UNE

VACHE A LAIT!

DES MAGASINS QUI RESPECTENT
LES PRODUCTEURS, ÇA EXISTE.



PREMIER RÉSEAU DE MAGASINS BIO EN FRANCE
POUR UNE CONSOM'ACTION RESPONSABLE

Partenaire de :





PREMIER RÉSEAU DE MAGASINS BIO EN FRANCE

Premier distributeur bio en France, le réseau Biocoop, c'est avant tout un projet : agir ensemble pour le développement d'une agriculture biologique durable et pour un commerce équitable. Nées de consommateurs engagés, les biocoops sont des magasins indépendants et non franchisés, qui ont choisi d'adhérer à la charte éthique de Biocoop et à ses valeurs.

**COMMUNIQUE DE PRESSE
24/06/2009**

Les producteurs ne sont pas des vaches à lait !

Les producteurs de Biolait, principal fournisseur de lait de Biocoop, sont payés en moyenne 0.43€/l de lait.

Pendant que leurs collègues du conventionnel bloquent les centrales et manifestent leur colère, chez Biolait, groupement de producteurs de lait bio, les producteurs affichent une rémunération au litre garantie à 0,43€, bien au-dessus des prix pratiqués généralement en agriculture conventionnelle. Ce prix leur assure la pérennité de leur système de production et une capacité d'investissement.

Ce prix équitable est le fruit d'un partenariat étroit entre le réseau Biocoop et Biolait, son principal fournisseur de lait, depuis une dizaine d'années.

Objectif : fixer ensemble des prix justes, pour que les producteurs puissent vivre décemment de leur travail.

C'est une démarche habituelle pour Biocoop, qui privilégie le travail en partenariat avec les organisations collectives d'agriculteurs bio depuis plus de 20 ans. Ces organisations sont même représentées au Conseil d'administration de la Coopérative (Biocoop Sa Coop), comme les magasins, et définissent avec eux la stratégie de l'entreprise.

Biocoop rassemble ainsi près de 320 magasins, des producteurs, des transformateurs et des consommateurs autour d'un objectif commun : le développement de l'agriculture biologique dans un esprit d'équité et de coopération. Symbole de cette volonté de soutien à la production, les filières « ensemble pour plus de sens », créées par Biocoop, sont des engagements tripartites entre producteurs, transformateurs et Biocoop, qui assurent une juste rémunération à chacun.

Car le commerce équitable, pour Biocoop, ce n'est pas seulement le Nord avec le Sud, mais aussi le Nord avec le Nord...

Vous trouverez dans ce dossier de presse de nombreuses informations sur les actions concrètes de Biocoop pour le développement de l'agriculture biologique et l'instauration de relation durable avec les producteurs.

Et vous comprendrez pourquoi nous pouvons affirmer que « des magasins qui respectent les producteurs, ça existe ! ».

Chez Biocoop, nous soutenons activement les producteurs...

L'objectif du projet Biocoop n'est pas commercial, mais le développement de l'agriculture biologique en France.

Ainsi, aider les producteurs et chaque acteur des différentes filières à vivre de son travail est une valeur affichée et une véritable volonté politique chez Biocoop.

Le local selon Biocoop

La charte du réseau Biocoop donne la priorité aux approvisionnements locaux et de saison. L'objectif est multiple et parfaitement clair :

- Développer la production locale et aider les producteurs bio en leur assurant une rémunération directe. Cela favorise également l'emploi local.
- Respecter les cycles de production.
- Limiter les transports et donc l'impact sur l'environnement.

Ainsi, chaque Biocoop travaille en direct avec des producteurs de sa région. C'est parfois jusqu'à 70 fournisseurs locaux qui sont sollicités ! Pour les produits non disponibles localement, le magasin Biocoop se fournit auprès des plateformes du réseau qui favorisent également le local. Pour les fruits et légumes, la priorité va aux produits d'origine française ou à défaut d'Europe du Sud. Seuls les fruits et légumes non cultivés en Europe sont importés (bananes, ananas, ...). Par ailleurs, Biocoop refuse l'importation de produits transportés par avion.

Acheter des produits de proximité, c'est faire un choix éthique !

Partenariat avec la FNAB

Depuis 10 ans, Biocoop et la Fédération Nationale pour l'Agriculture Biologique (FNAB) sont partenaires. A travers une convention de partenariat, renouvelée en présence de l'Agence bio, les deux réseaux s'engagent à « coordonner leurs actions dans les domaines de la structuration de filières, du développement de la production et de la distribution, de la recherche de moyens nouveaux pour soutenir l'organisation du secteur ». Pour répondre aux enjeux écologiques et de relocalisation de l'économie, la convention prévoit aussi de « favoriser le développement local de la production et de la transformation en construisant les engagements des approvisionnements de proximité ».



Ensemble pour plus de sens



L'aboutissement de ces démarches de partenariat s'appelle « ensemble pour plus de sens ». Créée en 2000 par Biocoop, cette filière est vouée à garantir à chacune des parties une juste rémunération, d'assurer la production pour les uns, les approvisionnements pour les autres. C'est l'illustration de la mise en place du « commerce équitable Nord-Nord ».

Le logo « ensemble pour plus de sens » permet l'identification immédiate en rayons des produits issus de cette filière. Les consommateurs peuvent donc facilement les repérer.

Groupements partenaires

Biocoop travaille au quotidien avec de nombreux groupements de producteurs. En signant des accords, Biocoop s'engage ainsi sur des volumes et des prix fixés. La fixation du prix se fait ensemble à chaque niveau, chacun devant y trouver son compte.

Ci-dessous, la décomposition du prix d'une brique de lait « Ensemble pour plus de sens », demi-écrémé, 1L.



42%*

21%*

37%*



* : Les pourcentages représentent la part d'activité de chaque partie (producteur, transformateur, distributeur) qui forment le prix final consommateur.

Brique de lait ½ écrémé, 1L issu de la filière « Ensemble pour plus de sens ».

Ces partenariats font l'affaire de chacun : ils apportent une stabilité au niveau des prix et donc des revenus assurés aux producteurs.

Les prix lissés sur l'année

Afin que le producteur ne soit pas perturbé par les éventuelles fluctuations de prix du marché, Biocoop s'engage sur un prix stable et sur un volume de produits. On appelle cela le prix lissé. Cet accord est valable sur certains produits seulement.

Un exemple : le chou-fleur.

Quatre niveaux de marché régissent le prix du chou-fleur : un marché haut, lorsque la production est faible ; un marché dit « de campagne » ; un marché bas, la production augmente ; enfin un marché de crise en période de pic de production : trop de choux-fleurs arrivent sur le marché.

Biocoop s'est engagé sur un niveau de prix assuré aux producteurs pour chacune des quatre fourchettes. Soit un prix linéaire sur toute l'année « lissé ». Par ailleurs, le volume est défini mensuellement.

DEFI Bio

En mai 2009, Biocoop crée DEFI BIO (Développement de Filières BIO), première société de capital développement de la filière Bio en France. Ce fond va servir à appuyer les organisations collectives de producteurs partenaires actuels ou à venir, dans leur projet de structuration, d'investissement dans des moyens de développement, etc. Un comité d'engagement sera prochainement nommé par le conseil d'administration Biocoop.

Et les producteurs interviennent dans notre stratégie

La section agricole, des producteurs, membres du Conseil d'administration

Après débat à l'assemblée générale de juin 2006, les sociétaires Biocoop ont voté pour la mise en place de la Section agricole. Ce projet, qui a vu le jour en juin 2006 s'inscrit dans la continuité du développement de l'agriculture biologique. Un réseau coopératif de magasin ouvre son fonctionnement et ses instances décisionnelles à des producteurs. Au capital social Biocoop, les Organisations Economiques de Producteurs Biologiques (OEPB) adhérentes à la section abondent au capital social au même titre que les magasins. Par ailleurs, les OEPB ont accès aux services de Biocoop: technico commerciaux, transports, coordination, animation, moyens de communication. Enfin, Les OEPB ont 2 représentants au conseil d'administration de Biocoop. Ces représentants (2 sièges sur les 13 que le CA comprend) peuvent donc intervenir dans les orientations politiques et stratégiques de Biocoop et sont amenés à voter. Rappelons que chez Biocoop, le principe est un homme, une voix.

Aide à la conversion

La conversion d'un agriculteur en bio ne se fait pas du jour au lendemain. Le processus dure deux à trois ans avant que le producteur puisse être certifié BIO. Trois ans, il s'agit en fait du temps nécessaire pour que la terre cultivée soit « débarrassée » des pesticides ou divers traitements.

Durant cette période, le producteur peut vendre ses produits, marqué « en cours de conversion bio » et aux prix de l'agriculture conventionnelle.

Soucieux de permettre à ces mêmes producteurs de passer ce cap difficile, Biocoop achète des produits bio dès la 2^{ème} année de conversion. Ces produits sont bien entendu signalés en magasins par un stop rayon spécifique :



**PRODUIT EN CONVERSION
VERS L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE**

Pour soutenir les agriculteurs qui convertissent leurs terres en bio, Biocoop achète leurs produits dès la 2^e année de conversion. Un soutien financier important pour eux, car ils ne peuvent utiliser le logo "AB" sur leurs produits qu'au bout de 2-3 ans, alors qu'ils respectent le règlement bio !
Comme nous, soutenez ces agriculteurs qui développent la bio !



En 2009, Biocoop et Biolait ont signé une convention de co-développement. Les deux opérateurs cofinancent désormais un système d'aide à la conversion en agriculture biologique d'éleveurs actuellement en agriculture conventionnelle.

Avec 30 % de croissance en 2008, Biocoop doit faire face à une croissance importante de la demande en produits biologiques, tout en maintenant l'exigence de son référencement. Pour les 5 ans à venir, Biolait s'engage à fournir les volumes demandés par Biocoop. Pour l'année 2009, le besoin supplémentaire de Biocoop s'élève à deux millions et demi de litres de lait. Biocoop versera un forfait de 3 centimes d'euro par litre de lait vendu supplémentaire à Biolait qui le reversera à l'éleveur en conversion ; ce sont donc 75 000 € qui serviront dès 2009 à aider à convertir des élevages laitiers en bio. Cette action est également signalée en magasin par un stop-rayon spécifique :



ensemble
pour plus de sens

**EN ACHETANT LES PRODUITS ENSEMBLE,
SOUTENEZ LES PRODUCTEURS
QUI SE CONVERTISSENT À LA BIO !**

En 2009, Biocoop a besoin de 2,5 millions de litres de lait bio de plus qu'en 2008 ! Seulement, aujourd'hui, il n'y a pas assez de lait bio en France. Biolait, le groupement qui fournit le lait de la gamme Ensemble, s'engage à répondre au besoin de Biocoop. De son côté, Biocoop s'engage à payer 3 centimes d'euros de plus pour chacun de ces litres. Ce soutien financier aidera directement une douzaine de producteurs du groupement à convertir leurs fermes en bio.





PREMIER RÉSEAU DE MAGASINS BIO EN FRANCE

Terre de Liens

Toujours dans cette logique de développement de l'agriculture biologique en France, Biocoop a soutenu en 2008 l'appel public à l'épargne de la Foncière Terre de liens. L'objectif de cet appel est de financer de nouvelles acquisitions de fermes et installer des agriculteurs bio.

Le réseau s'est investi fortement pour le relayer auprès de ses consom'acteurs.

Diverses animations, rencontres, débats, visites de fermes, dégustations... Terre de liens et Biocoop souhaitent ainsi donner la possibilité aux consom'acteurs d'aller plus loin dans leur démarche en participant concrètement, par leur épargne, à l'installation de paysans bio.

Pari réussi, la levée de fonds a été un succès.



Nous sommes à votre disposition pour présenter plus en détails ces actions... contactez nous !

Contact presse

Véronique Simon
9-11 avenue de Villars 75007 Paris - 01 44 11 13 60
contactpresse@biocoop.fr

NOS PARTENAIRES

la Bio partout et pour tous !



Et aussi :
Elevéurs Bio de France
Bio Loire Océan